



ENVIRONNEMENT

Renforcement du PAPI CASA n°2

Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations sur le Loup, la Brague et les vallons côtiers

Publié le 26 mars 2020

En cette période troublée par des épisodes méditerranéens répétés, certaines nouvelles sont accueillies avec une grande satisfaction.

Ainsi la demande de labellisation d'un important avenant au PAPI CASA n°2 était présentée ce mardi 3 décembre 2019 à la Commission Mixte Inondation (CMI) qui assure le pilotage national de la politique des risques d'inondation.

En effet suite aux intempéries dramatiques qui ont touché notre territoire le 3 octobre 2015, la CASA a travaillé sur un renforcement du programme initialement présenté en 2014.

Plusieurs actions complémentaires ont ainsi été définies, en particulier :

- Le réaménagement de la Brague au droit du « hameau de la Brague » à Biot, avec l'acquisition de 19 habitations pour des travaux de réaménagement hydraulique et environnemental, le recalibrage du vallon des Clausonnes et la création d'un piège à embâcles : cette action phare dont le montant total s'élève à 13 M€ HT permettra de diminuer notablement les hauteurs d'eau et les vitesses sur ce secteur et sur le quartier du Plan St Jean
- La création de pièges sur la Brague et ses affluents (environ 1,15 M€ HT)
- La construction d'un bassin de rétention Square Cerutti à Antibes pour limiter les ruissellements sur la Route de Grasse (1 M€ HT)
- La montée en puissance de la stratégie de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens pour les habitations privées et copropriétés, les ERP et les entreprises, avec la prise en charge totale des diagnostics et une participation au coût des travaux et équipements
- La stabilisation du vallon du Madé à Antibes et Vallauris

Des études règlementaires et pré-opérationnelles ont également été inscrites pour anticiper la poursuite des travaux qui se feront dans le prochain PAPI : réaménagement de la Brague aval, zones

d'expansion de crues sur le bassin de la Brague, Loup, Maire de Vallauris, ...

La Commission Mixte Inondation (CMI) a validé cet avenant par lequel le montant du PAPI CASA passe de 11,6 M€ HT à 23,8 M€ HT, doublant le montant de base. La CASA prendra en charge 9 M€ HT, l'Etat étant fortement sollicité au travers des Fonds Barnier qui interviendront à hauteur de 11,2 M€. Le solde étant assuré notamment par l'Agence de l'Eau, la Région et le Conseil Départemental.

Ce PAPI CASA est l'une des composantes majeures de la politique de prévention des risques d'inondation développée par la CASA et ses communes.

D'autres actions foncières importantes sont menées en parallèle pour la mise en sécurité des personnes, avec le rachat et la démolition des habitations les plus exposées aux risques d'inondation. Les derniers dossiers d'attribution des Fonds Barnier concernent la commune d'Antibes et des maisons situées dans la plaine de la Brague, l'une à la confluence avec la Valmasque, les autres au sein d'une vaste copropriété dans l'avenue du Pylône. De nouvelles décisions favorables sont attendues pour les prochaines semaines.

